

Modification de la date de début du premier exercice

Documentation mise à jour le 11 juillet 2025

Accès : Dossier > Exercices > Outils > Modification date d'exercice

Description fonctionnelle

Donner un **accès à la modification de la date de début du premier exercice** aux administrateurs uniquement sur les périodes éligibles.

Pouvoir modifier la durée du premier exercice.

Cette modification de date était impossible à appliquer jusqu'ici pour le collaborateur de façon autonome dans le cas suivant :

- Présence d'écritures antérieures à la nouvelle date de début.

Cette fonctionnalité est en bêta-test dans un premier temps. Elle ne sera accessible qu'aux administrateurs (**profil 5 et plus**).

Objectifs

- Apporter de la souplesse dans le process de modification de date de début d'exercice.
- Permettre aux collaborateurs d'effectuer cette modification en toute autonomie.
- Dans le cadre d'une création d'activité, cette fonctionnalité sera particulièrement utile : en effet, la date de début d'exercice doit être modifiable en cas d'erreur (laisse rectificative).

Points d'attention

- Cette modification ne réaffecte que les écritures : certains modules ne sont pas automatiquement recalculés (immobilisations, déclarations, emprunts, Cut-off, etc.) ; aussi, ces derniers risquent d'être faussés si vous appliquez la modification de la date.
- Ne sont concernées par cette fonctionnalité que les périodes de type bilan correspondant au premier exercice.
- **Cette fonctionnalité ne peut pas être utilisée**, si les écritures impactées par la modification de dates d'exercice ont préalablement fait l'objet d'un fichier FEC (N° + date de validation) (**mise en production le 23 juillet 2025 _ Version 5.33 de Cegid Loop**).

Un message d'erreur s'affiche - après validation de la date - si des écritures définitives (FEC) sont impactées par ce changement de date.

Erreurs



Modification impossible :
La modification de date n'est pas possible car elle impactera des écritures validées
FEC.

OK

Procédure

- Depuis **Dossier > Exercices > Outils > Modification date d'exercice**, un message d'information s'affiche.

Il vous informe des impacts sur les différents modules de l'application, dès lors que vous utilisez cette fonctionnalité.

Synchroniser avec le bilan



Vous êtes sur le point de modifier les dates de l'exercice.
Pour information, cette modification ne concerne que les écritures et leur lettrage.
En revanche, elle aura des impacts irréversibles sur les différents modules de l'application en fonction de leur utilisation.
La consultation préalable de la [documentation](#) sur ce sujet est donc vivement conseillée.

Voulez-vous continuer ?

OK

Annuler

- Depuis **Dossier > Exercices > Outils > Modification date d'exercice**, modifiez la date dans le champ "Date Début". Cliquez sur **Ok**.

Modification des dates

Date Début:	20/02/2023	
Date Fin:	30/11/2023	
Libellé:	Bilan 11/2023	

Ok

Depuis **Configuration > Cabinet > Onglet "Comptabilité"**.



Si vous avez paramétré - pour le cabinet - une nomenclature de nommage des périodes, alors la zone "Libellé" sera grisée, et le libellé de l'exercice sera automatiquement mis à jour. Dans le cas contraire, elle restera saisissable.

- Après la modification de la date de début d'exercice, **une fenêtre apparaît**, indiquant que le dossier va être rechargé. Cliquez sur "**Oui**".

Information



Cette action va recharger l'environnement actuel. Assurez-vous d'avoir enregistré votre travail.

Voulez-vous continuer ?

Oui

Non

- Après le traitement, le **message suivant** s'affiche.

Information



Les dates d'exercices ont été modifiées. L'environnement va être rechargé.

Important :

Pour continuer d'utiliser l'application, veuillez fermer les autres onglets ouverts sur le dossier dans votre navigateur.

OK

Incidence sur la comptabilité

- Cette fonctionnalité gère la **modification** des dates de début du premier exercice : ils peuvent aussi bien être raccourcis qu'allongés.
- En conséquence, les écritures dont la date se retrouveraient "hors période" seront déplacées à la nouvelle date de début d'exercice.
- Le même traitement s'appliquera sur les **dates d'échéance** : celles se situant "hors période" seront déplacées à la nouvelle date de début d'exercice.

Modules potentiellement impactés par la modification de la date d'exercice

La modification de la date d'exercice ne réaffecte que les écritures. Pour autant, certains modules ne sont pas recalculés automatiquement.

- Immobilisations, subventions, crédits-bails,
- Déclarations fiscales,
- Révision des comptes : Cut-off et ICC,
- Créances douteuses,
- Écritures de condensation,
- Présence d'une période de situation ou d'arrêté.

Si toutefois un des modules ci-dessus devaient être utilisé dans le cadre d'une modification de date, il appartiendra alors au collaborateur de :

- Relancer un calcul des composantes du module (quand la fonctionnalité est disponible).

OU

- Ressaisir/corriger les éléments impactés.